

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 93 (1960-1961)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berner Schulblatt

L'ECOLE BERNOISE

KORRESPONDENZBLATT
DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS
ERSCHEINT JEDEN SAMSTAG

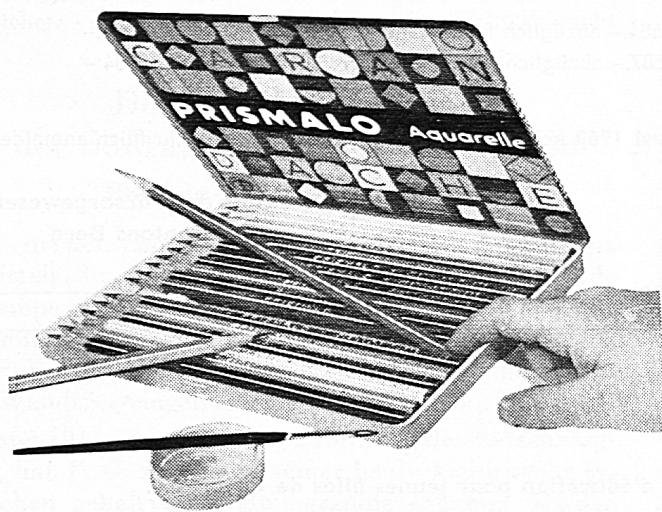


ORGANE DE LA SOCIETE
DES INSTITUTEURS BERNOIS
PARAIT CHAQUE SAMEDI

SEKRETARIAT DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS: BERN, BAHNHOFPLATZ 1, 5. STOCK
SECRETARIAT DE LA SOCIETE DES INSTITUTEURS BERNOIS: BERNE, PLACE DE LA GARE 1, 5^e ETAGE
TELEPHON 031 - 2 34 16 · POSTCHECK III 107 BERN

PRISMALO-Schulsortiment

mit 18 neu zusammengestellten Farben



gestaltet unbeschränkte Mischungsmöglichkeiten

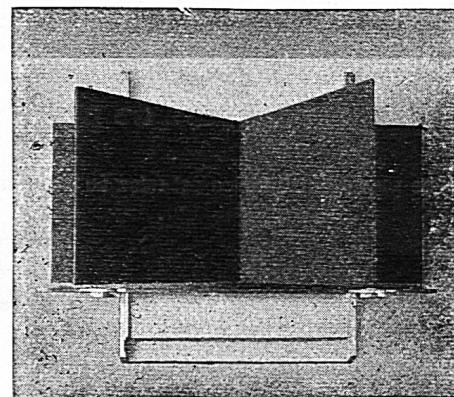
CARAN D'ACHE

die idealen Farbstifte
für die Gestaltung feingliedriger Motive!

Hobelbänke

für Schulen und Private mit vielen
Neuerungen. Offerten und Referen-
zenliste durch

Fritz Hofer, Fabrikant
Strengelbach/AG, Telephon 062-81510



Alle Systeme Beratung kostenlos
gegründet 1911
Magazinweg 12 Telephon 2 25 33

F. Stucki, Bern Wandtafelfabrik

INHALT - SOMMAIRE

Ghis Lächle	283	Verschiedenes	284	Commission pédagogique jurassienne... 294
Der neue Höheweg an der Südrampe der Lötschbergbahn	283	Assemblée des délégués de la SIB	285	Divers 294
		Assemblée des délégués de la SBMEM.	291	

VEREINSANZEIGEN - CONVOCATIONS

Einsendungen für die Vereinsanzeigen der nächsten Nummer müssen spätestens bis Dienstag, den 26. Juli, 12 Uhr (schriftlich), in der Buchdruckerei Eicher & Co., Speichergasse 33, Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden.

OFFIZIELLER TEIL - PARTIE OFFICIELLE

Sektion Oberemmental des BLV. Die Mitglieder werden gebeten, bis 30. Juli auf unser Postcheckkonto III 4233 folgende Beiträge einzuzahlen: 1. Sektionsbeitrag Fr. 6.- (für alle Mitglieder); 2. Stellvertretungskasse: Primarlehrer Fr. 11.-, Primarlehrerinnen Fr. 23.-, Haushaltungslehrerinnen Fr. 11.-.

NICHTOFFIZIELLER TEIL - PARTIE NON OFFICIELLE

Ausstellungen in der Berner Schulwarte. 1. *Landschulwochen städtischer Primar- und Mittelschulen.* 2. *Gemeinschaftsarbeiten.* Geöffnet werktags 10.00 bis 12.00 und 14.00 bis 17.00. Eintritt frei. Dauer bis 30. September.

Stellenausschreibung

In den nachstehend genannten staatlichen Erziehungsheimen werden folgende Lehrstellen zur definitiven Besetzung ausgeschrieben:

Knabenerziehungsheim Aarwangen: 2 Lehrer

Knabenerziehungsheim Erlach: 1 Lehrer

Knabenerziehungsheim Landorf: 1 Lehrer

Knabenerziehungsheim Oberbipp: 3 Lehrer, eventuell 2 Lehrer und 1 Lehrerin

Besoldungen:

- a) Lehrer: 11. Besoldungsklasse, Fr. 9668.- bis Fr. 13 684.- abzüglich freie Station Fr. 2010.- bzw. Fr. 2034.-
- b) Lehrerin: 12. Besoldungsklasse, Fr. 9067.- bis Fr. 12 887.- abzüglich freie Station Fr. 2010.- bzw. Fr. 2034.-

Stellenantritt: 1. Oktober 1960

Bewerber und Bewerberinnen wollen sich bis 15. August 1960 bei der unterzeichneten Direktion schriftlich anmelden.

**Direktion des Fürsorgewesens
des Kantons Bern**

Bern, den 11. Juli 1960

Mise au concours de place

Une place d'institutrice est mise au concours au Foyer d'éducation pour jeunes filles de Loveresse.

Traitemennt: Classe 12, soit de Fr. 9067.- à Fr. 12 887.-, sous déduction logement et entretien, soit Fr. 2010.-, respectivement Fr. 2034.-

Entrée en fonctions: 1^{er} octobre 1960

Les candidates sont priées d'adresser leurs offres de services à la direction soussignée jusqu'au 15 août 1960.

**Direction des œuvres sociales
du canton de Berne**

Berne, le 11 juillet 1960

Berner Schulblatt

L'ECOLE BENOISE

Redaktor: P. Fink, Lehrer, Fellenbergstrasse 6, Münchenbuchsee, Postfach, Telefon 031 - 67 96 25. Alle den Textteil betr. Einsendungen und Bücher an die Redaktion. Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Bahnhofplatz 1, Bern. *Redaktor der «Schulpraxis»:* H.-R. Egli, Lehrer, Muri bei Bern, Gartenstrasse 6, Telefon 031 - 4 76 14. *Abonnementspreis per Jahr:* Für Nichtmitglieder Fr. 20.—, halbjährlich Fr. 10.—. *Insertionspreis:* Inserate: 16 Rp. je mm, Reklamen: 55 Rp. je mm. *Annoncen-Regie:* Orell Füssli-Annoncen, Bahnhofplatz 1, Bern, Telefon 031 - 2 21 91, und übrige Filialen

Rédaction pour la partie française: Dr René Baumgartner, professeur à l'Ecole normale, chemin des Adelles 22, Delémont, téléphone 066 - 2 17 85. Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur. Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SIB, place de la Gare 1, Berne. *Prix de l'abonnement par an:* pour les non-sociétaires 20 francs, six mois 10 francs. *Annonces:* 16 ct. le millimètre, réclames 55 ct. le millimètre. *Régie des annonces:* Orell Füssli-Annonces, place de la Gare 1, Berne, téléphone 031 - 2 21 91, ainsi que les autres succursales

Ghis Lächle –

Von Maria Lauber

*Ghis Lächle meh in dinen Uugne,
ghi Gspass, ghis Lied meh, wan dig gfröiwt.
U net emal meh Ugewasser,
wan entlig uberz'luufe tröiwt.*

*Eso verbrüchets ischt das Brüni,
wa volls va Silberchrügene süscht
dür d'Summerbluemen dür ischt grune.
Was het der Himmel drind verwüscht?*

*Un ig cha nüt, chan-gar nüt hälfe;
vergäbe, was ig scho ha ta.
Wie ds Härz mer weh tuet über dine,
cha numen iis: dig gääre ha.*

verbrüchets – durch einen Erdschlipf aus seiner Bahn gebracht

Tälern, Dörfern und Weilern, Alpweiden und Maiensässen und ihren uraltem Brauchtum verbundenen Menschen in Wort und Bild dargestellt.

Aber noch in seinem 1959 in der reich illustrierten Reihe der Schweizer Heimatbücher erschienenen «Wildland am Bietschhorn» spricht Willy Zeller vom «unbekannten Lötschberghang», dessen ungeahnte «wilde Welt sich über der Schienenschlange bis zu den zerhackten Gräten dehnt, die im Bieschthorn ihre stolze Krönung erleben». Der Lötschberg-Südhang gehört seit 1935 zum Aletsch-Bietschhorn-Bannbezirk, der mit rund 450 Quadratkilometern das grösste Naturschutzgebiet der Schweiz ist.

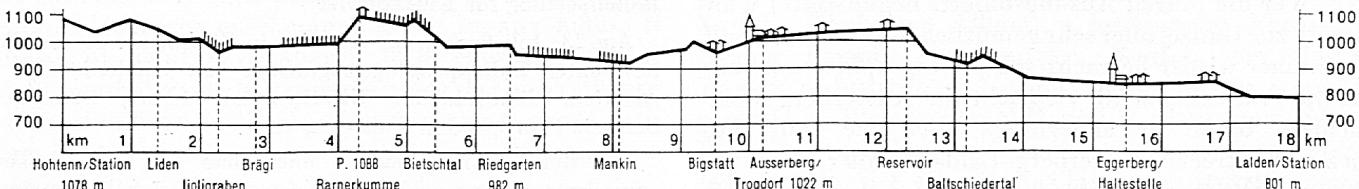
Wohl sind im Laufe der Jahrzehnte in den grossen Verbauungs- und Aufforstungsgebieten der Lötschbergbahn gute Fusswege angelegt worden, und hochgelegene Alpen sind sogar auf behelfsmässigen Fahrwegen zugänglich – aber ein die ganze Lötschbergflanke mit allen ihren Terrassen, Schluchten und Vorsprüngen durchziehender Wanderweg hat bis heute gefehlt.

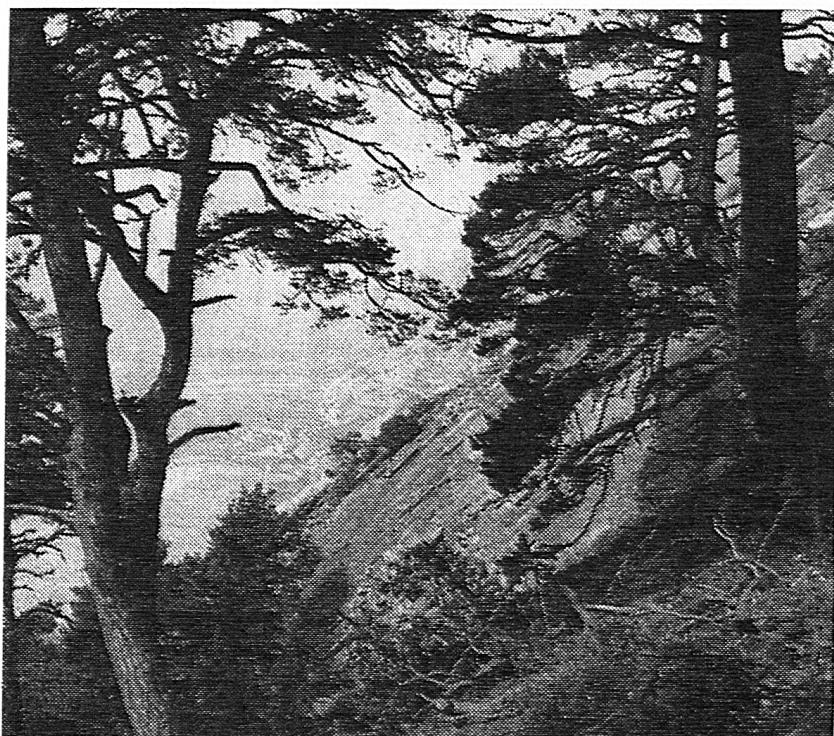
Es war ein prominenter Kenner landschaftlicher Schönheiten, dessen Urteilsvermögen auf einer Weltreise mit den berühmten Bahnen aller Erdteile fußt – Walter Angst, Präsident der Lichtbildkommission des Schweizerischen Lehrervereins –, der im Herbst 1956 die Schaffung eines solchen Höhenweges anregte. Der seit vielen Jahren um die Wanderwege verdiente Chef-Stellvertreter des Publizitäts- und Reisedienstes der Lötschbergbahn, Emil Kämpf, hat sich dieser Idee begeistert angenommen; nachverständnisvoller Genehmigung durch die BLS-Direktion hat er sie mit grosser Hingabe und Umsicht der Verwirklichung entgegengeführt und zwar in erfreulicher Zusammenarbeit mit der Bauabteilung BLS, Bahnmeister und Grossrat Theler (Ausserberg) und Unternehmer Leiggner (Ausserberg). Auf weiten Strecken konnten bestehende Fusspfade benutzt werden; ihr durchgehender Ausbau erforderte Land-

Der neue Höhenweg an der Südrampe der Lötschbergbahn Hohtenn-Ausserberg-Lalden

Als eine der schönsten Eisenbahnstrecken der Schweiz vermittelt die hoch über dem Rhonetal hinführende Südrampe der Lötschbergbahn dem Fahrgäst eine Fülle fesselnder Eindrücke. Oft nimmt er sich vor, diese gleitflugähnlich durchseilte grosse Landschaft als gemächlicher Wanderer eingehender kennenzulernen.

Schon 1914, ein Jahr nach Eröffnung der Lötschbergbahn, hat F. G. Stebler in seiner heute kaum mehr erhältlichen gehaltvollen Monographie «Sonnige Halden am Lötschberg» diese einst so weltverlorene, nur von einzelnen Alpinisten wie den Pionieren Edmund von Fellenberg und Julien Gallet besuchte Gegend der nördlichen Rhonetalhalde mit ihren Schluchten und



*Blick ins Rhonetal*

erwerb und Durchgangsrecht, Felssprengungen, Sicherung, Ausholzung und Markierung.

Der am 5. Mai 1960 eingeweihte Höhenweg Hohtenn-Ausserberg-Lalden erstreckt sich auf total 18 km in 1100–800 m ü. M.; mit rund 370 Wegmarken und 28 Wegweisern ist er vorbildlich gekennzeichnet. Die ganze Wanderung, für die sich zweckmässiges Schuhwerk empfiehlt, lässt sich in ungefähr 6 Stunden ausführen: Hohtenn–Ausserberg $3\frac{1}{4}$, Ausserberg–Lalden $2\frac{3}{4}$ Stunden. Ein hübscher, farbiger Prospekt (30 Rp., Edition BLS, Genfergasse 11, Bern) bietet nebst Beschreibung des Höhenweges und weiteren praktischen Angaben einen originalgetreuen Ausschnitt aus der Landeskarte 1:50 000, auf dem sich die ganze Route deutlich eingezeichnet findet.

Es ist nicht übertrieben, wenn wir sagen, dass dieser ideale Höhenweg jedem Naturfreund eine wohl beispiellose und in stetem Wechsel überraschende Fülle herrlicher landschaftlicher Szenerien beschert. Zwischen den reizvollen Idyllen der neben uns durch Laub- und Nadelgehölz murmelnd sich schlängelnden Wasserleitungen, der blumigen Wiesen und lieblichen Birkenhaine, der urwüchsigen Föhren- und Tannenwälder, der von Rebwäldern umgebenen Dörfer und abseitigen Weiler schweift das Auge immer wieder über das grossräumige Rhonetal, in das die vom Höhenweg berührten Seitentäler Ijolli, Bietschi, Baltschieder schluchtartig einmünden. Teils über, teils unter dem Trasse der Lötschbergbahn wandernd, erblickt man ihre zahlreichen Schutzbauten, ihre kühnen Brücken und Viadukte aus ganz neuer Perspektive. Wer die (durch Ausflugsbillette begünstigte) Wanderung zur Gänze, aber sehr gemütlich unternehmen will, wer immer wieder betrachtend, photographierend, skizzierend verweilt, wird vielleicht in Ausserberg übernachten, damit er anderntags auch die ganz entzückende Strecke Ausserberg–Lalden in aller Musse geniessen kann.

*

Vlr

Dieser Tage haben wir den ersten Teil des neuen Höhenweges selber begangen. Es wird heiss im Juni, Juli und August an den «Sonnigen Halden am Lötschberg». Die angenehmsten Wandermonate werden der Mai, September und Oktober sein.

Wie das *Profil*

(dem oben erwähnten Prospekt entnommen) zeigt, hat der Weg, der «um alle Berggruppen herumführt, welche die Bahn durchtunnelt», etliche Höhenunterschiede zu überwinden. «Aber gerade dieses Auf und Ab gehört mit zum Reiz seiner Begehung» und wird, zusammen mit der übrigen Romantik (Schluchten, reissende Wildwasser, gewaltige Felswände, Zickzackwege, liebliche Grashalden, Wasserleitungen, Blicke hinaus ins Rhonetal und hinüber zu den Halden von Eischoll, Unterbäch, Bürgen) auch den wander- und tatenlustigen Jugend zu einem erlebnisreichen Tag verhelfen. Lehrer, die die Wanderung mit ihrer Klasse schon durchgeführt haben, bestätigen uns, dass das erste Stück – Hohtenn – Ausserberg $3\frac{1}{4}$ Stunden – schon Schüler der oberen Mittelstufe ohne besondere Anstrengung zurücklegen können; den ganzen Weg wird man nur gut trainierten Schülern der Oberstufe zumuten.

Auf weitere Wanderungen an der Südrampe der Lötschbergbahn

Hohtenn–Alp Laden–Alp Tatz–Hohtenn, $3\frac{1}{2}$ Std., Eggerberg–Finnen–Kastler–Mund–Birgisch–Brig, 5 Std, Ausserberg–Leiggern–Ranft–Ausserberg, 5 Std., Brig–Blatten–Belalp (Aletsch)–Alp Nessel–Mund–Brig, $6\frac{1}{2}$ Std.,

soll unter «Abseits der Heerstrasse» noch hingewiesen werden. F.

Nachtrag. Unmittelbar vor der Drucklegung erhalten wir den Brief einer Kollegin, die die Wanderung über den neuen Höhenweg auch ausgeführt hat. Das Gewissen nötigt sie, die Redaktion auf einige Nachteile, wenn nicht gar Gefahren, aufmerksam zu machen, die der Weg nach ihrer Meinung vor allem einer Schulklassie bieten könnte, ganz besonders aber solchen Klassen, die die Wanderung ohne zweite erwachsene Begleitperson unternehmen, also nur vom Lehrer geführt und beaufsichtigt werden.

Im Hinblick auf die Praxis gewisser Richter hat die Kollegin vielleicht nicht ganz unrecht. Auf jeden Fall werden wir den zweiten Teil des Weges (Ausserberg–Lalden) in der nächsten Zeit auch noch begehen und dann auf den Brief der Kollegin zurückkommen. F.

VERSCHIEDENES

Ballonpostflug für Kinderdörfer

Am 23. Juli findet, mit Aufstieg in Zürich, ein postamtlich bewilligter Ballonpostflug zugunsten von Kinderdörfern in Algerien, Deutschland, Griechenland, Israel, Österreich, Schweiz (Trogen) und Tunesien, statt.

Zur Beförderung gelangen nach dem In- oder Ausland adressierte, uneingeschriebene Karten und Briefe bis maximal

10 g Gewicht, die mit mindestens Fr. 2.- (nach dem Ausland Fr. 2.30) in gültigen schweizerischen Briefmarken frankiert sind, und bis 19. Juli 1960 in frankiertem Umschlag an das Postamt Zürich 1, Briefversand, eingesandt werden. Sie werden mit einem *Sonderpoststempel* entwertet. Zur Beförderung sind auch Karten und Briefe zugelassen, die im gleichen Betrag mit ausschliesslich liechtensteinischen Postwertzeichen frankiert sind, und bis zum 19. Juli bei einem liechtensteinischen Postamt aufgegeben werden. Auch diese erhalten den Aufdruck des Sonderpoststempels.

Offizielle Erinnerungskarten, mit einer Handätzung – Originaldruck – von Kunstmaler Max Hunziker, können zu 30 Rappen per Stück durch die Wertzeichenverkaufsstelle der

Generaldirektion PTT in Bern, Postcheckkonto Bern III 6456, bezogen werden.

Offizielle Erinnerungskarten mit Spezialfrankierung (Schweiz: 4×50+10 «Pro Patria», Liechtenstein: 4×50+10 «Weltflüchtlingsjahr» – solange Vorrat) können bis 16. Juli 1960 bestellt werden durch Einzahlung von Fr. 3.20 per Stück auf das Postcheckkonto Zürich VIII 36200 «Ballonpost Lindenhof».

Jede Ballonpostkarte ist eine Hilfe für bedürftige Kinder und die Quittung für eine gute Tat!

REDAKTIONELLE MITTEILUNG

Die nächste Nummer erscheint am 30. Juli.

L'ECOLE BÉRNOISE

Assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois

*Mercredi 22 juin 1960, à 9 heures,
à la Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville, Berne*

Présidence : M. le Dr P. Pflugshaupt, président de l'Assemblée des délégués.

Présences : 92 délégués ayant droit de vote, le bureau de l'Assemblée des délégués, les présidents de diverses sections et un certain nombre d'instituteurs députés; le conseiller national E. Freiburghaus, instituteur; le Comité cantonal au complet; les présidents des commissions pédagogiques et de la Société pédagogique jurassienne; le secrétaire central; les deux rédacteurs, et les hôtes suivants: M. le conseiller d'Etat W. Siegenthaler; M. le professeur A. Alder, directeur de la Caisse d'assurance du corps enseignant; M. le député au Grand Conseil A. Haller, président du Cartel cantonal bernois des employés et fonctionnaires; M. le conseiller municipal Beat Hug, membre du Comité du Cartel cantonal; M. Jules Cueni, ancien président de l'Assemblée des délégués de la SIB; M. le Dr Karl Wyss, ancien secrétaire de la SIB; M^{me} M. Lüthi, présidente de la Société cantonale bernoise des institutrices; M^{me} Galotti, représentante de l'Association cantonale bernoise des maîtresses d'ouvrages; M^{me} Tschiffeli, présidente de l'Association bernoise des maîtresses ménagères; M^{me} Suzanne Römer, présidente de la Société des maîtresses de jardin d'enfants, et M. Paul Brunner, président de la Commission d'assurance de la SIB.

M. le conseiller d'Etat Dr V. Moine, MM. le Dr F. Büchler et W. Stämpfli, secrétaires de la Direction cantonale de l'instruction publique, les représentants de la Société suisse des instituteurs, de la Société des instituteurs soleurois et de la Société bernoise des maîtres de gymnase s'étaient fait excuser.

Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée annuelle en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués, aux autres représentants du corps enseignant bernois et aux hôtes. Il adresse un salut particulier à M. le conseiller d'Etat W. Siegenthaler et le remercie pour la bienveillance qu'il a manifestée à l'école et au corps enseignant pendant qu'il était en activité à la tête du Département cantonal des finances.

En relevant que les plus importants problèmes qui ont préoccupé le corps enseignant en 1959 (pénurie d'enseignants et formation de nouveaux instituteurs) ne pourront être résolus avant longtemps, que durant l'année aucune question nouvelle importante ne s'est présentée, et que la votation populaire de février a mis pour un temps un terme aux questions des traitements, le président déclare qu'il fera abstraction du discours usuel d'ouverture, et il donne immédiatement la parole au secrétaire central Rychner pour la lecture de la liste des collègues décédés durant l'année 1959/60.

Hommage aux disparus

En tête de la liste M. Rychner a inscrit M^{me} Clara Baumann-Keller, qui fut secrétaire-comptable de la SIB de 1900 à 1933, et M. le Dr jur. Balmer Fritz, secrétaire juridique de la Direction de l'instruction publique, Berne.

Outre ces deux disparus, qui se sont dévoués pour la SIB et pour l'école, et dont les mérites ont été relevés dans «L'Ecole bernoise», notre société a perdu les membres suivants:

Décédés alors qu'ils étaient encore *en activité*:

Aebi Arthur, instituteur, Berne; Beuchat Edmond, maître à l'Ecole d'application, Porrentruy; Bonjour Jeanne, maîtresse d'application, Berne; Brand Berta, institutrice, Thoune; Burkhalter Ernst, instituteur, Berthoud; Däppen Ernst, instituteur, Berthoud; Hoffmeyer-Simon Mariette, institutrice, Bassecourt; Iseli Karl, instituteur, Thoune; König Lina, institutrice, Bützberg; Krähnenbühl Walter, instituteur, Bümpliz; Moser Hans, instituteur, Berne; Rooschütz Anna, institutrice, Spiez; Surdez Aimé, conseiller d'orientation professionnelle, Porrentruy; Vogel Hans, instituteur, Thoune.

Retraités:

Alioth Rosa, ancienne institutrice, Biel; Andrist David, ancien maître secondaire, Pieterlen; Appenzeller Agnes, a. institutrice, Berne; Aeschbacher Alfred, a. instituteur, Heimiswil; Bandi Johann, a. instituteur, Zurich; Banholzer Albina, a. instituteur, Meiringen; Béchir Jeanne, a. institutrice, Bonfol; von Bergen Eduard, a. instituteur, Gossau; Berger Edwin, a. maître secondaire, Biglen; Bernal Marcel, a. instituteur, Sonceboz; Brawand-Favri Marianne, a. institutrice, Burglauenen; Bürki-Kuster Maria Clara, a. institutrice, Berne;

Cerf Norbert, a. professeur à l'Ecole de commerce, Delémont; Clerc Fritz, a. instituteur, Steffisburg; Courant Eduard, a. instituteur, Berne; Egli Friedrich, a. instituteur, Trubschachen; Fankhauser Christian, a. instituteur, Trubschachen; Feller Ernst, a. maître secondaire, Wabern; Gempeler-Guenin Berta, a. institutrice, Berne; Germann Gottlieb, a. instituteur, Schönried bei Saanen; Henggi Gottlieb, a. recteur, Steckborn; Hermann Friedrich, a. instituteur, Hasle-Rüegsau; Hofer-Lüthi Emma, a. institutrice, Wengi bei Büren; Horrisberger Marie-Julie, a. institutrice, Neuchâtel; Hublard Paul, a. instituteur, La Chaux-de-Fonds; Javet Moritz, a. maître secondaire, Berne; Jucker-Weiss Selina, a. institutrice, Berne; Kasser Hedwig, a. institutrice, Oberhofen; Lanz Ida, a. institutrice, Berne; Lehmann Fritz, a. maître secondaire, Hindelbank; Lienhard Emma, a. institutrice, Biel; Lüthi Arthur, a. instituteur, Biel; Marti Fritz, a. instituteur, Berne; Marti-Sollberger Rosa, a. institutrice, Walliswil-Wangen; Michel Peter, a. maître secondaire, Rapperwil; Moll Louise, a. institutrice, Gümligen; Dr Müller Wilhelm, a. maître d'école normale, Thoune; Niklaus Lina, a. institutrice, Heiligenschwendi; Pernet Alfred, a. maître secondaire, Hettwil; Perrin Ida, a. institutrice, Biel; Ramseier Erwin, a. instituteur, Hilterfingen; Räuber Emma, a. institutrice, Berne; Dr Rey Albert Julien, a. maître de gymnase, Berne; Ruef Emma, a. institutrice, Berne; Siegenthaler Bernhard, a. maître secondaire, Wangen a. A.; Schläfli Alfred, a. inspecteur scolaire, Cervier; Schmid Friedrich, a. maître de dessin, Berne; Schneeburger Martha, a. institutrice, Bremgarten; Schütz Adolf, a. instituteur, Berne; Stalder Hans, a. instituteur, Ersigen; Dr Streit Arnold, a. maître de gymnase, Berne; Strub Jeanne-Elise, a. maîtresse secondaire, Interlaken; Terrier Gustave, a. instituteur, Montignez; Teuscher Samuel, a. instituteur, Interlaken; Theilkäs-Theiler Marianne, a. institutrice, Spiez; Dr Thiébaud Maurice, a. directeur de l'école secondaire, Biel; Vogt Georg, a. maître secondaire, Berne; Wagner Hans, a. inspecteur scolaire, Bolligen; Wälti-Lehmann Pauline, a. institutrice, Bigenthal; Wernli Heinrich, a. maître secondaire, Lengnau; Widmer Helene, a. institutrice, Berne; Wyss Adolf, a. instituteur, Berne; Zeugin Eugen, a. instituteur, Laufon.

L'assemblée se lève et observe un moment de silence pour honorer la mémoire des disparus.

Le président du Comité cantonal, *Lucien Bachmann*, Biel, s'adresse à présent au chef du Département cantonal des finances,

M. le conseiller d'Etat W. Siegenthaler,

pour lui exprimer la reconnaissance du corps enseignant bernois en ces termes:

«Monsieur le Conseiller d'Etat,

»Le Comité cantonal de la SIB, les délégués et le corps enseignant tout entier se réjouissent de l'honneur que vous leur faites avant votre départ du Conseil exécutif, en assistant à l'assemblée de ce jour, et vous remercient très sincèrement d'avoir accepté notre invitation.

»Il est d'usage, chez nous, d'inviter M. le directeur de l'instruction publique, notre grand patron, mais je crois que c'est bien la première fois que M. le directeur des Finances se mêle ainsi au corps enseignant.

»Nous avons tenu, avant tout, à vous exprimer la reconnaissance de notre grande corporation pour les efforts incessants que vous avez déployés en faveur de notre jeunesse en permettant de construire de nombreux et beaux collèges, des halles de gymnastique et des terrains de sports, mais aussi pour le bien-être matériel du corps enseignant. Que ce soit à l'occasion de l'élaboration de la loi de 1956 ou tout récemment, lors de la révision de cette même loi, nous savions que nous pouvions compter sur votre bienveillante attention. Les problèmes d'allocations de renchérissement, d'adaptation des rentes ne vous ont jamais laissé indifférent et les solutions trouvées ont toujours été équitables. C'est certainement en 1959, devant le Grand Conseil, lorsque vous vous êtes prononcé pour une amélioration des traitements du corps enseignant, parallèlement aux augmentations consenties aux fonctionnaires et aux employés de l'Etat, que nous aurions compris, si cela n'avait pas été fait depuis longtemps déjà, combien vous estimiez le corps enseignant dans sa fonction, et votre désir qu'il soit traité avec justice et équité. Votre intervention, ce jour-là, fut, à n'en pas douter, d'une importance capitale en faveur de la révision de la loi.

»Nous imaginons, sans peine, les soucis et les difficultés que peut rencontrer un directeur des Finances cantonales. Il est aisément de dépasser lorsque l'escarcelle est pleine, mais de tous nos ménages, celui de l'Etat est sans doute le plus difficile à gérer. Aussi, Monsieur le Conseiller d'Etat, apprécions-nous à sa haute et juste valeur la façon toujours aimable et franche qui a présidé à toutes les discussions auxquelles vous nous aviez invités.

»Rien d'étonnant que vous ayez voué au corps enseignant, et par là même à la jeunesse autant de sollicitude, votre carrière sportive: équitation, pentathlon, tir, escrime, et j'en passe, vous ont permis de rester en contact étroit avec les générations montantes. Comme président de l'Anep, notre jeunesse compte en vous un ardent défenseur.

»Les deux lithographies anglaises du début du XIX^e siècle que j'ai l'honneur et le plaisir de vous offrir au nom du corps enseignant pourront vous rappeler des victoires sportives, mais aussi toute la reconnaissance de la Société des instituteurs bernois.

»A Madame Siegenthaler, nous adressons nos hommages très respectueux. Nous souhaitons que les fleurs que nous lui avons fait parvenir lui fassent oublier, dans une bien modeste mesure, les sacrifices nombreux qu'elle a dû consentir comme épouse d'un conseiller d'Etat.

»Nous formons les meilleurs vœux pour que vous trouviez, dans votre nouvelle fonction de président de la Banque cantonale, beaucoup de satisfaction.»

Après les paroles de Lucien Bachmann et la remise du cadeau dont il est question ci-dessus, M. W. Siegenthaler, qui a quitté le Conseil exécutif à la clôture de la session de mai du Grand Conseil, et qui occupera désormais la présidence de la Banque cantonale de Berne, s'adresse à l'assemblée en ces termes:

«Pour votre aimable invitation à l'assemblée de ce jour et pour le cadeau que vous m'avez fait remettre par le président de votre association, je vous dis mes plus chaleureux remerciements.

»Comme l'a déclaré M. Bachmann: le directeur des Finances n'a, en effet, pas toujours une tâche facile. Souvent il n'a pas à sa disposition les moyens qui lui permettraient de donner satisfaction au personnel. J'ai pris la direction des Finances en 1940; c'était une époque où se présentaient de nombreux problèmes difficiles à résoudre. Dans les domaines les plus divers se manifestaient de pressants besoins d'amélioration. C'est ainsi que presque chaque année eurent lieu, entre autres, des pourparlers relatifs à des allocations de renchérissement. Dès le début je me suis efforcé de discuter à l'amiable. Dans le personnel je ne voyais pas que des associations syndicales mais des hommes défendant leur bon droit, et aspirant à des conditions de travail bien ordonnées et un salaire équitable. Je dus parfois dire non, et ça et là même catégoriquement; mais les progrès réalisés, si l'on fait une comparaison avec la situation en 1939, sont distinctement visibles et palpables.

»L'Instruction publique dans son ensemble, depuis l'Université jusqu'à l'école populaire, posait des exigences toutes particulières; signalons seulement, outre les questions déjà relevées, les nombreuses constructions d'instituts et de bâtiments scolaires.

»Comme président de la Banque cantonale, je vais me trouver désormais en face de tâches bien différentes. Vous comprendrez certainement que c'est avec un peu de nostalgie que je quitte la salle du Grand Conseil, celle du Conseil exécutif, et les collaborateurs que j'ai eus jusqu'à ce jour. Je vous remercie pour la reconnaissance que vous me témoignez. A cette reconnaissance j'aimerais lier le désir que vous réussissiez, en collaboration loyale avec le nouveau directeur des Finances, M. Moser, à résoudre les nouveaux problèmes qui vont se poser, pour le bien de la jeunesse; je souhaite aussi que le peuple bernois clairvoyant et prêt aux sacrifices continue à soutenir fermement ses écoles.»

L'assemblée accueille ces paroles par de chaleureux applaudissements.

Affaires administratives

La liste des tractanda a été publiée à deux reprises dans l'*«Ecole bernoise»*, selon les statuts. Elle est approuvée par l'assemblée. Il en est de même du *compte rendu sur l'Assemblée des délégués de 1959*, qui a paru dans les numéros 12 du 20 juin et 14 du 4 juillet 1959.

Trois collègues sont désignés comme *scrutateurs* et l'inspecteur *A. Berberat*, Biel, comme traducteur.

Le secrétaire central, *Marcel Rychner*, complète le

Rapport annuel du Comité cantonal

et le *budget 1960/61*, publiés dans le Nº 10, du 11 juin 1960, par les considérations suivantes:

La Direction de l'Instruction publique a chargé l'Office cantonal de statistique d'établir un rapport sur les *besoins futurs en enseignants*, sur la base de données démographiques et sociologiques. En collaboration avec MM. l'inspecteur Balmer et le Dr Lindgreen, professeur à l'Ecole normale de Berne-Hofwil, les statisticiens professionnels

sont arrivés à des résultats intéressants qui seront mis au point et communiqués sous peu. Le Comité cantonal est heureux de savoir qu'à l'avenir on disposera de chiffres encore plus exacts pour prendre les dispositions nécessaires dans un secteur aussi important.

La *Caisse d'assurance du corps enseignant* étudie une révision partielle de ses statuts, révision qui apportera différents avantages aux assurés. La Commission des assurances SIB a eu l'occasion de prendre position. Des assemblées de district auront lieu cet automne.

Le secrétaire central remercie les comités de sections et les collègues qui se sont occupés de cas personnels délicats. Il vaut mieux prévenir que guérir. En effet, un enseignant qui commet un délit, voire un crime, n'a en général pas droit à notre aide; tout au plus pouvons-nous parfois conseiller la famille innocente et durement éprouvée. Quiconque omet de mettre en garde ou de faire avertir un maître ou une maîtresse qui s'expose à un grave danger se charge d'une part de la responsabilité quant aux conséquences, soit comme membre d'une autorité, soit comme collègue, soit comme citoyen.

M^e Zumstein, avocat-conseil de la SIB, a résumé sa longue expérience dans un rapport sur la *situation juridique du corps enseignant bernois*. La révision imminente de la loi sur la justice administrative nous donnera l'occasion de revoir tout ce problème avec soin.

Depuis quelques années, le corps enseignant n'était plus représenté au Parlement fédéral. Le comité se réjouit de l'élection au *Conseil national* de notre collègue *Erwin Freiburghaus*, instituteur à Landiswil, et espère que notre collègue *Hans Burren*, professeur à l'Ecole de commerce de Thoune, premier suppléant, accédera bientôt à cette même charge. Le Comité cantonal a décidé d'allouer dorénavant aux conseillers nationaux la même indemnité, pour leur remplacement en classe, qu'aux députés au Grand Conseil. En effet, les problèmes politiques, économiques et sociaux concernant la classe moyenne à salaire fixe prennent, sur le plan national, une importance toujours croissante.

Dans des cas où l'*assurance contre les accidents* est insuffisante ou régie par des conditions mesquines, les personnes lésées essaient parfois de se rabattre sur l'*assurance en responsabilité civile* du maître, même quand le simple bon sens dit que celui-ci est innocent. Il faut réagir contre ces tendances.

Pour terminer, le secrétaire remercie, au nom du comité, tous nos membres qui ont contribué au beau résultat de notre collecte en faveur du Home scolaire pour enfants handicapés physiquement, qui sera érigé au *Rossfeld* en 1961. Il lance un appel à tous nos collègues de faire un effort analogue en faveur de l'*Année mondiale du réfugié* (compte de chèques postaux du Comité d'action cantonal: III 4676).

Ni ces compléments, ni le rapport annuel ne donnent lieu à des discussions; il en est de même des rapports annuels sur l'*«Ecole bernoise»* et sur la *«Schulpraxis»*, du rapport de la Commission pédagogique de la partie allemande du canton et de celui de la Société pédagogique jurassienne, présenté par G. Chapuis, Le Noirmont, qui sont tous approuvés par l'assemblée unanime. Le rapport de la SPJ paraît in extenso à la suite du présent compte rendu.

Comptes 1959/60

Lucien Bachmann, président du Comité cantonal, expose brièvement l'arrêté des comptes qui, malgré quelques dépassements de dépenses («Ecole bernoise», Comité cantonal, Assemblée des délégués) présentent un excédent de recettes de 2345 francs. Les comptes du Fonds de secours, de même que ceux de la Caisse de remplacement, accusent aussi un excédent de recettes, et par conséquent un accroissement de fortune.

Le *rappor des vérificateurs* lu à l'assemblée par le Dr O. Nickler, Berne, a la teneur suivante:

Conformément aux statuts, les vérificateurs des sections de Schwarzenburg et de Berne-Ville ont vérifié les comptes de la Société des instituteurs bernois par sondage, et les ont trouvés exacts. La préposée à la tenue de ces comptes, Mlle Peter, a droit aux meilleurs remerciements pour son vaste travail, accompli avec minutie et conscience.

Pour tenir compte des exigences accrues qui sont posées aujourd'hui à la comptabilité, celle-ci sera modifiée dès le début de la nouvelle période comptable, et permettra une meilleure vue d'ensemble.

La Commission des vérificateurs propose à l'Assemblée des délégués de donner son approbation aux comptes.

Berne, le 7 juin 1960.

Les vérificateurs:

M. Lehmann, Schwarzenburg
Helene Debrunner, Zumholz
Dr O. Nickler, Berne
O. Schweizer, Berne

Les trois comptes reçoivent alors l'approbation de l'assemblée unanime et le président exprime au secrétaire central, aux vérificateurs et à Mlle H. Peter, préposée à la tenue des comptes, les meilleurs remerciements.

Le budget de la Caisse centrale pour 1960/61

est exposé également par L. Bachmann; il prévoit – avec la même cotisation annuelle que durant l'année écoulée, soit 25 francs plus 17 francs pour l'abonnement à l'«Ecole bernoise» – un excédent de recettes de 1250 francs. Les recettes totales comme les dépenses totales, comparées à celles de l'année passée, ne présentent que des modifications insignifiantes. Les cotisations à la Caisse de remplacement ont été publiées dans le N° 10, du 11 juin 1960. Le budget et toutes les cotisations annuelles sont approuvés, sans opposition; il en va de même de la liste usuelle des dons que voici:

Dons pour 1960

Fondation suisse pour orphelins d'instituteurs	Fr. 500.—
Société bernoise des instituteurs et institutrices abstinentes	» 100.—
Musée d'histoire naturelle de Berne	» 100.—
«Maison-Blanche» à Ewilard	» 50.—
Société cantonale bernoise pour la protection de la famille	» 50.—
Home pour jeunes filles, Château de Kôniz	» 50.—
Home suisse d'éducation «Bächtelen»	» 50.—
Foyer jurassien d'éducation à Delémont	» 50.—
Ligue bernoise pour la lutte contre la tuberculose	» 50.—
	Fr. 1000.—

(La parole est maintenant donnée à M. le député au Grand Conseil *Armin Müller*, Berne, président du Cartel cantonal des employés et fonctionnaires bernois, qui présente à l'assemblée une conférence sur les

Problèmes corporatifs des employés

Cet exposé accueilli par les applaudissements de l'assemblée sera publié en résumé dans un numéro ultérieur de notre organe corporatif.)

Rélections et élection

Les propositions du Comité cantonal relatives à ces points des tractanda sont faites successivement, pour chaque cas, par le collègue *E. Aeschlimann*, Worb, président du Comité directeur.

a) Réélection du secrétaire central

«Il nous semble, dit le rapporteur, qu'il n'y a que peu de temps que M. Rychner se présentait ici comme nouveau secrétaire, et déjà nous trouvons sa réélection sur la liste des tractanda, après quatre ans d'activité.

«Je peux certainement faire abstraction d'un long discours pour motiver la réélection. Dès le début de son mandat M. Rychner a cherché et trouvé un contact étroit avec le corps enseignant bernois, dans l'ancien canton comme dans le Jura. Il a pris part aux assemblées de presque toutes les sections. De nombreux comités et membres du corps enseignant l'ont vu à l'œuvre, si bien que chacun, pour ainsi dire, le connaît plus ou moins personnellement. Mais c'est le Comité cantonal avant tout qui peut mesurer tout ce que M. Rychner a accompli durant quatre années. Il est entré en charge à une époque que l'on ne saurait qualifier de paisible! Mais avec une force et une énergie qui ne connaissaient pas la fatigue, et avec une grande habileté, il remplit sans relâche sa fonction. La tenue parfaite et conscientieuse du secrétariat facilite largement la tâche du Comité cantonal, comme ce fut d'ailleurs déjà le cas avec ses prédécesseurs. Notre secrétaire central participe constamment, et dans une large mesure, aux discussions des problèmes difficiles – et parfois même épineux – posés à la SIB; son caractère, sa franchise, son habileté, unis à un grand tact, lui permettent de jouer un rôle prépondérant dans les solutions qui sont données à ces problèmes. Bref, il est bien dans la lignée de nos secrétaires centraux, et il est certainement l'homme qui convient à la place qu'il occupe.

«Vous, les représentants de la Société des instituteurs bernois, vous pouvez, par une brillante réélection, lui manifester une reconnaissance bien méritée pour le grand travail, parfois difficile, qu'il accomplit en faveur de tous les membres de notre association.»

Votation: Le *secrétaire central Marcel Rychner* est réélu à l'unanimité pour une nouvelle période de quatre ans, et lorsqu'il rentre dans la salle il est accueilli par les chaleureuses acclamations de l'assemblée.



WOHNGESTALTUNG
HEYDEBRAND SWB
METZGERGASSE 30, BERN

b) Réélection des deux rédacteurs

«Les deux collègues en question, poursuit M. Aeschlimann, vous sont bien connus. Ils s'occupent de la rédaction du «Berner Schulblatt» – «Ecole bernoise» depuis de nombreuses années et d'une heureuse manière, le collègue Fink depuis 1943, et le collègue Baumgartner depuis 1939. Le premier avait l'intention de se retirer de la rédaction après l'assemblée générale de ce jour. Le Comité cantonal a cependant estimé qu'au moment où un nouveau rédacteur de la «Schulpraxis» va entrer en fonction, il était désirable que M. Fink restât encore un certain temps en charge pour établir une coordination avec le nouveau rédacteur du supplément du «Berner Schulblatt», la «Schulpraxis». M. Fink s'est rallié alors à l'opinion du Comité cantonal.

»Lorsque nous lisons notre organe professionnel, nous reconnaissons, sans autres, sa grande valeur au point de vue corporatif. Mais nous ignorons la somme considérable des petits travaux – plutôt d'ordre technique – ainsi que le travail intellectuel, la patience et le tact qui président au choix et à la «prospection» des textes à publier, les appréciations à donner et les textes personnels. Les collègues Fink et Baumgartner acceptent une réélection. Nous les remercions pour le travail accompli jusqu'à présent, ainsi que pour leur décision de bien vouloir continuer à remplir leur fonction. Le Comité cantonal vous recommande de réélire les deux rédacteurs pour une nouvelle période de fonction.»

Votation: Les rédacteurs *Paul Fink*, Münchenbuchsee, et *Dr René Baumgartner*, Delémont, sont réélus pour une période de quatre ans, et accueillis avec une grande amabilité lorsqu'ils rentrent dans la salle des délibérations.

c) Election du rédacteur de la «Schulpraxis»

«Le décès du rédacteur de la «Schulpraxis», le Dr R. Witschi, a rendu nécessaire une solution intermédiaire. Le Comité cantonal pria le rédacteur du «Berner Schulblatt» de bien vouloir se charger provisoirement de la rédaction du supplément de notre organe professionnel. Nous le remercions de s'être déclaré disposé à occuper provisoirement la place vacante. C'est ainsi qu'il a rempli cette fonction d'une manière toute désintéressée jusqu'à ce jour. Dans ces circonstances, le Comité cantonal a pu procéder calmement au choix du nouveau rédacteur, c'est-à-dire qu'il a mis la place au concours et préparé la proposition électorale sans précipitation.

»Cinq inscriptions sont parvenues au secrétariat dans le délai prévu. Le Comité directeur et le Comité cantonal ont examiné, en de nombreuses séances, les tâches que pose la «Schulpraxis» et les inscriptions des candidats. Nous avons eu l'impression que les cinq collègues inscrits eussent été aptes à remplir cette fonction. Il n'y a cependant qu'une seule place à repourvoir! Le Comité cantonal décida de ne soumettre, si possible, qu'une seule proposition électorale à l'Assemblée des délégués. Cette décision ne doit restreindre en aucun cas le droit des membres à une élection absolument démocratique. Nous avons admis qu'il était impossible à l'Assemblée des délégués de se faire une idée claire et précise des candidats, et qu'au fond c'est le Comité cantonal qui,

en possession de toutes les données d'une telle nomination, est le mieux à même de juger.

»En nous basant sur les inscriptions reçues accompagnées des diverses pièces, nous avons invité trois des candidats à se présenter au Comité cantonal; après une discussion approfondie – en faisant abstraction de tout préjugé – et mûre réflexion, nous avons décidé de vous proposer à l'unanimité, comme nouveau rédacteur de la «Schulpraxis», le collègue

Hansrudolf Egli, maître primaire à Muri.

»Le collègue Egli est âgé de 42 ans; il est en fonction, comme instituteur, depuis 22 ans; il a passé ses sept dernières années d'enseignement à Muri, et les années précédentes à Augstmatte et Hühnerbach. En dehors de son travail scolaire, M. Egli s'est perfectionné dans des cours didactiques, puis comme auditeur à l'Université de Berne, notamment dans les domaines de la philologie et de l'histoire. En outre, il a été pendant quelques années corédacteur à l'*«Emmentaler Blatt»* et collaborateur à divers journaux quotidiens et à des revues professionnelles pédagogiques. Son travail avec les écoliers, sa collaboration à une commission pour l'élaboration d'un livre de lecture, la considération dont il jouit comme maître d'une classe primaire supérieure auprès de ses collègues comme de la commission d'école, l'intérêt qu'il a manifesté à maintes reprises à toutes les questions scolaires et d'enseignement, son expérience de la vie en général, ses publications dans la presse quotidienne et professionnelle, tout en lui répond aux exigences que l'on peut poser à un rédacteur de la «Schulpraxis».

»Les enseignants du degré secondaire ne doivent pas craindre que sous sa direction la «Schulpraxis» ne leur offre plus assez de matières. Le collègue Egli a déclaré spontanément qu'il entendait se mettre aussi largement au service du degré moyen. (On sait que les maîtres de gymnase disposent chaque année d'un numéro complet, dont le rédacteur est M. le Dr Audéat, à Biel.) Toutes les qualités et circonstances ainsi que l'impression générale de la personnalité de M. Egli engagent le Comité cantonal à proposer unanimement ce candidat à l'assemblée pour le poste à repourvoir. Cette décision ayant été communiquée à tous les candidats, trois d'entre eux ont retiré leur inscription, tandis que M. le Dr Ernst Steiner, né en 1924, maître au Progymnase de Berne, a maintenu la sienne. Il ne fait pas de doute que lui aussi, grâce à sa formation et à son activité dans différents domaines, possède les qualités qui permettraient de faire de lui un rédacteur de la «Schulpraxis», mais pour les raisons précitées, le Comité cantonal a porté son choix unanimement sur Hansrudolf Egli. Il va de soi que les électeurs ont toute latitude de porter leurs voix sur M. le Dr Steiner.»

Votation: *Hansrudolf Steiner*, instituteur à Muri près de Berne, est nommé par l'Assemblée des délégués unanime rédacteur de la «Schulpraxis» pour une période de quatre ans.

Lorsque le nouveau rédacteur entre dans la salle, de chaleureux applaudissements l'accueillent, et le président lui donne connaissance du résultat de la votation

qui l'honore. Le collègue Egli fait alors la déclaration suivante:

«Je vous remercie cordialement pour la grande confiance que vous venez de me manifester par ce vote; je m'efforcerai de la mériter, et je ne négligerai rien pour la justifier. Je me rends nettement compte des responsabilités dont je me charge en acceptant cette élection, et j'espère que je parviendrai, dans une certaine mesure, à maintenir le niveau élevé que mes prédécesseurs ont su donner à la «Schulpraxis». Les obligations que me dicte la tradition ne m'empêcheront cependant pas de m'engager dans une voie personnelle. En qualité de représentant du corps enseignant bernois et des exigences que celui-ci pose à son organe pédagogique mensuel, je m'efforcerai de trouver des collaborateurs à tous les degrés de notre école bernoise. Je ne veux pas abuser de votre temps en vous esquissant mon programme, mais je vous prie d'emporter chez vous la demande de collaboration que je viens de vous exprimer, et de m'aider à réaliser ce vœu.»

d) *Désignation d'une section vérificatrice*

A la place de la section de Schwarzenburg, qui se retire après quatre ans d'activité, est désignée par l'assemblée, sur la proposition du Comité cantonal, la section d'Aarberg.

Programme d'activité 1960/61

Commission pédagogique de l'ancien canton. Le président H. Mühlethaler, Egg b. Röthenbach i. E., rapporte:

«Jusqu'à présent nous sont parvenus six rapports sur le thème obligatoire de l'année passée (formation de l'instituteur). Nous espérons en recevoir encore quelques-uns. La discussion du thème pourra se poursuivre dès que la pléthora des enseignants se sera sensiblement résorbée.

«La question de savoir si les demi-notes doivent être réintroduites dans les bulletins de l'école primaire a reçu une réponse affirmative de la grande majorité des membres. Nous avons demandé au Comité cantonal d'intervenir dans ce sens-là auprès de la Direction de l'instruction publique.

»Nous proposons le nouveau thème suivant: *La discipline à l'époque actuelle.* Ce sujet s'impose parce qu'en de nombreux endroits on éprouve la nécessité d'être orienté sur ce problème. Nous en trouvons les raisons dans les circonstances actuelles, dans les mœurs souvent décousues, dans les lacunes toujours plus accentuées de l'éducation familiale, mais aussi dans la méconnaissance fréquente des principes pédagogiques. Nous publierons dans l'*«Ecole bernoise»* des instructions à ce sujet. Les rapporteurs devraient, si possible, être cherchés et trouvés dans notre propre milieu.»

La proposition de la Commission pédagogique est acceptée sans discussion.

Société pédagogique jurassienne. Le président, G. Chappuis, Le Noirmont, communique:

«Le congrès dont je vous ai parlé devra élire une nouvelle commission pédagogique. Celle-ci sera différente de l'ancienne en ce sens que le Comité central aura été changé. Il est donc prématûr de présenter un programme d'activité, car nous ne pouvons présager,

avant le congrès, les résolutions qui y seront prises et qui engageront la commission pédagogique.

»De toute façon nous avons le ferme espoir que la nouvelle commission soutiendra l'œuvre accomplie par les commissions antérieures et que, comme celles-ci, elle saura défendre la latinité et l'indépendance de l'Ecole de langue française du canton de Berne.»

Divers

A. Montavon, ancien vice-président de l'Assemblée des délégués, nous envoie de France, où il fait un séjour de convalescence, ses meilleures salutations et ses vœux pour le succès de l'assemblée.

Le secrétaire central *M. Rychner* fait la communication suivante:

«Avec l'Association bernoise des maîtresses d'ouvrages a été conclue une convention selon laquelle les maîtresses d'ouvrages à engagement principal seront, dès le 1^{er} avril 1961, membres complets de la SIB et abonnées aussi obligatoirement à l'*«Ecole bernoise»*. L'Association des maîtresses d'ouvrages a approuvé la convention, de sorte qu'il nous appartient, à notre tour, de lui donner notre approbation. L'article des statuts entrant ici en considération sera modifié lors de la prochaine réimpression de ces statuts.»

L'assemblée donne tacitement son approbation à la modification proposée.

Le secrétaire central rend ensuite l'assemblée attentive à

l'action en faveur de l'Année du réfugié

et il prie les sections de la réaliser jusqu'à l'automne prochain selon les instructions qui ont été données par la voie de l'*«Ecole bernoise»*.

Enfin il invite le corps enseignant à assurer la poursuite de la publication allemande

Jugendborn

en faisant de la propagande en faveur de l'abonnement à cette revue pour les jeunes (abonnements individuels ou par groupes, ou encore comme lecture de classe – aussi dans les classes françaises où l'on enseigne l'allemand). Cette publication sera désormais commentée régulièrement chaque trimestre, par une plume professionnelle, dans le *«Berner Schulblatt»*. Du matériel de propagande est mis à disposition en tout temps par la maison éditrice H. R. Sauerländer à Aarau. Nous avons le devoir de lutter contre la littérature de bas étage par des publications de valeur.

La liste des tractanda est épuisée. La parole n'étant pas demandée, le président peut clore l'assemblée à 12 heures précises; il remercie chaleureusement tous les collaborateurs et collaboratrices aux travaux de l'association et à ceux qui sont exécutés au sein des sections, puis les rapporteurs à la présente assemblée, et enfin les délégués pour leurs sages décisions. A chacun il souhaite un bon retour chez soi après le repas pris en commun au *«Bürgerhaus»*.

Le rapporteur officiel: P. F.

Für
formschöne Brillen
zu

FRAU SPEK OPTIK
Zeughausgasse 5, Bern

Assemblée des délégués de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes

Samedi 7 mai 1960, à 14 h. 45, à l'Hôtel Métropole,
Berne

Procès-verbal de l'assemblée

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 9 mai 1959
2. Nomination des scrutateurs et détermination des participants ayant droit de vote
3. Rapport annuel 1959/60
4. Comptes annuels
5. Budget et fixation de la cotisation annuelle 1960/61
6. Elections
7. Rapports sur les travaux des deux commissions du plan d'études
 - a) en allemand par M. l'inspecteur Dr Dubler,
 - b) en français par M. l'inspecteur Dr Liechti
8. Perfectionnement professionnel
9. Divers

Le président du Comité cantonal, M. *Richard Schori*, ouvre l'assemblée en saluant cordialement les hôtes et les collègues présents. Il donne connaissance de quelques absences excusées, parmi lesquelles celle de M. P. Fink, rédacteur du «Berner Schulblatt», qui est remplacé, pour la rédaction du compte rendu de la présente assemblée, par M. le Dr O. Eggmann, Langnau. Après le tractandum 3: Rapport annuel 1959/60, le directeur de l'Ecole normale supérieure, M. le Dr Pulver, rapportera sur la situation de la section qu'il dirige à l'Université de Berne. Au surplus, l'ordre du jour se déroulera comme il a été établi.

1. Procès-verbal. Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'année passée a été publié dans l'*«Ecole bernoise»*. Il est approuvé par l'assemblée et les meilleurs remerciements sont exprimés par le président à l'adresse de Paul Fink, qui l'a rédigé.

2. Nomination des scrutateurs et détermination des participants ayant droit de vote. Les collègues Dr Ständer et O. Kiener sont nommés scrutateurs. Ils constatent que 39 participants ont le droit de vote à la présente assemblée.

Le président donne lecture de la liste des membres décédés au cours de l'année 1959/60. Les participants se lèvent de leurs sièges pour honorer la mémoire des disparus.

3. Rapport annuel 1959/60. Il est présenté par le président Schori; le voici: «Dans la dernière assemblée des délégués, le Comité cantonal vous avait exposé en détail les problèmes qui le préoccupaient alors. Ses explications montraient clairement que ni la question de la formation des maîtres secondaires ni celle de leur perfectionnement n'avaient été résolues, pas même partiellement. C'est la raison pour laquelle ces deux problèmes ont continué à nous occuper pendant l'année écoulée.

En ce qui concerne la *formation des maîtres secondaires*, le Comité cantonal, dans sa séance de décembre 1958, avait scindé ses propositions en deux groupes:

- a) mesures à appliquer immédiatement;
- b) réorganisation fondamentale des études de maître secondaire.

C'est avec satisfaction que nous pouvons constater aujourd'hui que quelques vœux émis sont maintenant réalisés ou le seront prochainement. La réorganisation fondamentale des études, à un moment où le cours de celles-ci est transformé depuis la base dans presque toutes les facultés, exigera beaucoup de temps. Le directeur de l'Ecole normale supérieure, M. le Dr Pulver, nous donnera ici-même, au moment voulu, un bref rapport sur ce qui a été atteint et sur ce qui est projeté.

Dans la question du *perfectionnement professionnel* nous avons également fait un pas en avant. Déjà il y a une année il a été annoncé ici que le Comité cantonal avait décidé d'organiser une semaine de perfectionnement à Villars-les-Moines, au printemps 1960. Or, lorsque nous voulûmes passer à la réalisation, nous nous heurtâmes à une quantité de difficultés inattendues. Ce fut tout d'abord le désistement du professeur Kohlschmidt, mis ailleurs à contribution; là-dessus le professeur Zinsli se désista à son tour, si bien que pour les cours d'allemand il fallut chercher de nouveaux directeurs. Après bien des peines il fut possible l'obtenir l'acceptation des deux professeurs Schneider, de Bonn, et Winkler, de Marburg, dont la réputation offrait toutes les garanties pour la tenue des cours. Et si le cours de mathématiques paraissait tout d'abord en bonne voie de réalisation, le professeur Scherrer se vit soudain contraint de renoncer à le donner, ensuite d'un surcroît de travail. Nous étions alors à trois semaines du début du cours; il ne fut plus possible de trouver un remplaçant, de sorte que nous dûmes malheureusement renoncer au cours de mathématiques. C'est ainsi que cette année eut lieu, du 4 au 9 avril, à Villars-les-Moines, un cours d'allemand. Sur les 24 personnes qui s'y étaient inscrites, deux durent renoncer à y participer, ensuite de maladie. Si le nombre des participants, soit 22, s'avéra idéal pour la tenue du cours, le Comité cantonal regrette néanmoins la faible participation. Aussi sera-t-il difficile à l'avenir de convaincre la Direction de l'instruction publique et l'inspecteur secondaire que de tels cours sont une nécessité pour le corps enseignant des écoles moyennes. Ne perdons cependant pas confiance. Nous nous rendons compte que le printemps n'est pas l'époque idéale pour la participation à un tel cours, surtout lorsqu'il s'agit d'y jouer un rôle actif. Il faut aussi tenir compte du fait qu'en pays bernois toute innovation se heurte à des difficultés de démarrage! Ceci s'était déjà manifesté lors de l'organisation des voyages d'études, dont le premier, en Hollande, ne compta que 23 participants, alors que le troisième, avec 65 inscriptions, dut être répété. — Quoi qu'il en soit, il convient d'adresser à la Direction de l'instruction pu-

**Gesund essen
im Ryfflihof**

Neuengasse 30, 1. Stock, Bern
Nachmittagstee, Sitzungszimmer

blique et à l'inspectorat des écoles secondaires les meilleurs remerciements pour l'appui accordé à l'organisation de ce premier cours de perfectionnement de la SBMEM. Le Comité cantonal, dont trois membres ont participé au cours, constate avec plaisir que celui-ci s'est déroulé très agréablement et a pu enregistrer un réel succès.

En ce qui concerne les *voyages d'études*, nous devons malheureusement annoncer que nos guides distingués désirent se retirer. Quiconque se rend un peu compte de ce qu'exige l'organisation de tels voyages ne le comprendra que trop bien. Les deux collègues Philippe Monnier et Walter Ingold ont droit à toute notre reconnaissance pour avoir accordé leur concours si longtemps. C'est à eux que revient l'honneur de l'accroissement, d'année en année, du nombre des participants. Au nom du Comité cantonal, et certainement aussi au nom de tous les membres de la société, j'adresse encore une fois les plus chaleureux remerciements à ces deux collègues pour leur dévouement. Nous reviendrons, au point 8 de l'ordre du jour, sur les projets du Comité cantonal au sujet des voyages d'études. Et finalement nous pouvons aussi ranger dans le chapitre du perfectionnement les deux excellentes conférences données par M. le ministre Dr Stucki et M. le professeur Walzer, au cours de notre dernière assemblée générale.

Le Comité cantonal sait que les questions les plus importantes qui préoccupent présentement le corps enseignant des écoles moyennes sont celles qui se rapportent aux nouvelles ordonnances sur les bulletins, les examens d'admission et le plan d'études. Les travaux des commissions sont à la veille de leur conclusion. Déjà le projet pour la nouvelle ordonnance sur les bulletins et les directives sur les examens d'admissions ont été remis aux différentes écoles, respectivement aux sections, pour leur permettre d'en prendre connaissance. Nous avons constaté avec plaisir que de nombreux maîtres et maîtresses secondaires se sont intéressés aux questions soulevées, et ont proposé un grand nombre de modifications. Les deux commissions les ont examinées et discutées à fond. Quelques-unes ont pu être prises en considération, tandis que d'autres qui étaient en contradiction absolue les unes avec les autres nous prouvaient que les commissions avaient fait du bon travail. Les projets apurés seront remis prochainement à la Direction de l'instruction publique. — Quant aux nouveaux plans d'études, vous allez entendre, dans un instant, par une bouche autorisée, quel travail énorme ils ont exigé, et quels sont les résultats obtenus. — Le Comité cantonal n'a pas craint de prendre position, en plusieurs séances, au sujet de toutes ces questions, et de manifester sa manière de voir, soit directement par ses membres en activité dans la commission, soit par écrit. — Au nom de tous les membres de la SBMEM j'exprime à tous les collègues des commissions et à leurs présidents les meilleurs remerciements pour leur grand travail, ainsi qu'à

tous les collègues, maîtres et maîtresses secondaires qui, par leur collaboration, ont fourni de précieuses propositions et suggestions. Nos remerciements vont aussi, avant tout, à la Direction de l'instruction publique, à messieurs les inspecteurs, aux présidents des sections et à leurs comités, et aux deux rédacteurs de notre organe corporatif. Enfin je dois remercier tout particulièrement mes camarades du Comité cantonal et notre secrétaire central qui, grâce à leur précieuse collaboration, rendent possible la direction de la société.»

Le vice-président, M. Werner Rüedi, ouvre la discussion sur le rapport annuel; elle n'est pas utilisée. Le rapport reçoit l'approbation de l'assemblée et les meilleurs remerciements sont adressés au président pour le grand travail accompli.

Au point suivant de l'ordre du jour la parole est donnée au directeur de l'Ecole normale supérieure, M. le Dr Pulver, pour son exposé sur les problèmes actuels et futurs de la section qu'il dirige à l'Université de Berne. M. Pulver déclare d'emblée qu'il verrait avec plaisir s'élever des critiques constructives. A la vérité, l'Ecole normale supérieure a déjà été à plusieurs reprises l'objet de critiques non objectives, qui prouvaient que leurs auteurs n'avaient pas une notion exacte des circonstances. Les problèmes et les difficultés avec lesquels l'Ecole normale supérieure doit aujourd'hui se débattre sont très grands. Si autrefois elle avait des effectifs annuels de 14 étudiants, elle en a aujourd'hui 70, 80 et même 90. La situation actuelle exige, avant tout, une adaptation rapide et raisonnable.

Le directeur Pulver parle ensuite des propositions du Comité cantonal, c'est-à-dire des mesures à prendre immédiatement, puis de mesures d'ordre général. Les propositions du Comité cantonal tendaient à donner une formation plus étendue dans les langues, dans les deux facultés, par une culture plus individuelle, plus personnelle. Le rapporteur signale que dans la discipline de l'allemand, on exécute des exercices oraux et écrits par groupes de 12 à 15 étudiants. En langue française on travaille aussi, depuis un certain temps, individuellement, par petits groupes. Dans l'orientation mathématiques et sciences naturelles, des innovations pratiques importantes ont été introduites dans les branches suivantes: physique, zoologie et biologie; c'est ainsi que le premier semestre comporte une introduction à la réalisation méthodique de problèmes simples de physique. Le plan d'études de l'Ecole normale supérieure est encore toujours à l'examen, et rien de définitif ne peut être déclaré à ce sujet.

Quant à la question de savoir si un semestre passé dans une université étrangère peut être pris en considération, on peut, en principe, déclarer que la chose est possible lorsque les matières qui y sont traitées dans les semestres respectifs correspondent à peu près à celles de l'Ecole normale supérieure de Berne. Un semestre passé dans une université de langue étrangère ne peut être compté intégralement comme semestre scientifique, parce que la langue maternelle n'y trouve pas son compte.

Le rapporteur donne connaissance d'autres innovations intéressantes concernant la religion, la gymnas-



tique, les mathématiques et le latin. La religion est devenue aujourd'hui une branche d'option et a acquis ainsi une plus grande importance scolaire. Déjà deux professeurs ont été chargés de cours universitaires relatifs à cette branche. La gymnastique aussi a fait l'objet de diverses modifications; elle est enseignée séparément aux jeunes gens et aux jeunes filles. La note d'examen de cette branche a donné à la gymnastique une nouvelle signification; elle s'acquiert d'une façon indépendante. Une note suffisante en gymnastique n'a aucune influence sur celles des branches scientifiques. Des innovations importantes ont aussi été introduites dans la branche «mathématiques»; elles seront, comme pour le latin, communiquées au moment opportun.

Enfin M. Pulver s'exprime brièvement sur la liberté des études à l'Ecole normale supérieure. Cette liberté, déclare-t-il, si elle est trop large, pourrait avoir des conséquences néfastes dans la pratique de la vie scolaire. La question: «Quatre ou cinq semestres?» n'est pas encore résolue. Dans les cercles universitaires, comme d'ailleurs aussi au sein du Comité cantonal, une durée des études réparties sur cinq semestres serait bien accueillie. M. Pulver déclare que l'on peut attendre avec confiance le développement que prendra l'Ecole normale supérieure.

4. Comptes annuels de la SBMEM, du 1^{er} avril 1959 au 31 mars 1960.

Comptes d'exploitation

Recettes totales	Fr. 6 135,10
Dépenses totales	Fr. 3 706,90
Excédent des recettes	Fr. 2 428,20

Bilan

Etat de la caisse	Fr. 3,57
Avoirs en banque	Fr. 14 414,—
Fortune nette au 31 mars 1960	Fr. 14 417,57
Fortune nette au 1 ^{er} avril 1959	Fr. 13 433,27
Augmentation de fortune	Fr. 984,30

Le président donne lecture du rapport des vérificateurs; les comptes reçoivent l'approbation de l'assemblée, et les meilleurs remerciements sont adressés au caissier, M. H. Pflugshaupt.

5. Budget et fixation de la cotisation annuelle 1960/61. Le caissier, faisant allusion à l'imposant excédent de recettes, propose de réduire de 4 à 3 francs le montant de la cotisation annuelle pour l'année 1960/61. Cette proposition reçoit l'assentiment de l'assemblée. Aucun budget n'est présenté.

6. Nominations. MM. Richard Schori, Bümpliz, président du Comité cantonal, Werner Rüedi, Niederbipp, vice-président, Werner Löffel, Liebefeld-Berne, et Dr Alfred Hebeisen, secrétaire, quittent le comité ensuite d'expiration de leurs fonctions. Pour les remplacer l'assemblée désigne à l'unanimité MM. le Dr P. Flükiger, Berne, E. Kramer, Oberburg, M. Graber, Aarberg et F. Herren, Zollikofen.

L'assemblée unanime désigne comme président pour la période 1960/62, M. Hans Pflugshaupt, Hilterfingen,

qui a fonctionné jusqu'à présent comme caissier du Comité cantonal.

7. Rapport sur l'activité de la Commission du plan d'études,

- a) en allemand par M. le Dr Dubler,
- b) en français par M. le Dr Liechti.

a) M. l'inspecteur Dubler annonce que le projet pour le nouveau plan d'études a été présenté à la Direction de l'instruction publique. Il sera également remis prochainement aux différentes écoles secondaires. Quelques semaines plus tard auront lieu des conférences des maîtres. Le rapporteur s'en tient aujourd'hui à l'exposé de considérations générales. Les 38 séances de travail au cours desquelles fut discuté le problème «Plan d'études» ont constamment placé au premier plan la synthèse nécessaire entre la théorie et la pratique. Le nouveau plan d'études sera sensiblement plus étendu que l'ancien, et comprendra 70 à 80 pages. Les matières d'enseignement y sont mieux circonscrites. Les voies à suivre et les buts à atteindre y sont mieux définis. On a reproché à l'école secondaire que ses matières d'étude étaient trop abondantes; c'est partiellement vrai, mais on ne peut pas simplement remédier à la situation par une réduction des branches. Une diminution massive des leçons présenterait aussi des dangers. On s'est pourtant décidé à réduire le nombre des heures. Il s'agit avant tout du calcul, du français et des branches scientifiques. La position de la langue maternelle a plutôt été renforcée, et c'est heureux. Les branches de l'art musical n'ont pas subi de réduction. Le tableau des leçons sera bientôt remis aux écoles. Le rapporteur passe ensuite au postulat tendant à accorder une plus grande liberté à l'élève dans le choix des branches. Dans sa majorité la Commission du plan d'études fut d'avis qu'il n'était pas opportun d'octroyer, dans cet ordre d'idée, une plus grande liberté, qui d'ailleurs se heurterait à la loi. Aucun enseignement ne peut être donné avant 7 h., et il n'est pas permis de donner des leçons après 17 h. Le nombre des leçons hebdomadaires ne peut, en aucun cas, dépasser 36. M. Dubler résume comme suit ses considérations: réduction des disciplines, meilleure circonscription des branches, traitement plus méthodique de la matière. Ils ressort clairement de ce résumé que par la réduction de la matière à enseigner et l'établissement du nouveau plan, la personnalité du maître et ses dons pédagogiques acquerront une importance plus grande.

b) M. l'inspecteur Dr Liechti s'exprime sur le même sujet. Il déclare qu'il eût été fort intéressant de comparer la nature du plan d'études allemand avec celle du plan français. Les travaux préliminaires nécessaires à cette comparaison ont été étudiés à fond. M. Liechti regrette cependant de ne plus pouvoir exposer aujourd'hui ses considérations, les tractanda trop chargés de la présente assemblée ne lui en laissant pas le temps.

Formschönes Kunsthantwerk

INTERIEUR



Herrengasse 22, Bern

Le président exprime ses regrets en s'excusant de ce contretemps, et passe au point 8 de l'ordre du jour, la discussion sur le plan d'études n'ayant pas été utilisée.

8. *Perfectionnement professionnel.* Les deux organisateurs et guides de voyages, MM. Monnier et Ingold, se sont retirés. Des pourparlers ont lieu actuellement avec des collègues qui pourraient se déclarer disposés à se charger de l'organisation et de la direction des futurs voyages d'études. Ceux-ci alternent de deux ans en deux ans avec une semaine d'études à Villars-les-Moines. Un voyage en Grèce est prévu pour l'année 1961.

9. *Divers.* L'assemblée générale de la Caisse de remplacement aura lieu le samedi 21 mai 1960, à 15 h. 15.

A 17 h. 30, le président clôture l'assemblée en adressant les meilleurs remerciements aux hôtes et aux délégués.

Le président: *R. Schori*

Le préposé à la tenue du procès-verbal:

Dr O. Eggmann

Commission pédagogique jurassienne

*Rapport présenté à l'Assemblée des délégués du 22 juin 1960
par Georges Chapuis*

La Commission pédagogique jurassienne, formée du Comité central de la Société pédagogique, des présidents des sections de la SIB et des délégués à la SPR a été préoccupée surtout, en 1959 et au début de 1960, par la préparation du congrès qui aura lieu à Saignelégier, les 25 et 26 juin prochains.

Après avoir pris l'avis des sections, la Commission pédagogique a choisi le thème de ce congrès, «Ecole et orientation professionnelle», lors d'une séance tenue à Delémont. Elle a confié à M. J.-A. Tschoumy, professeur à Porrentruy, la charge de rédiger le rapport général et de le présenter au congrès du 25 juin. Toutes les sections du Jura ont étudié le thème et ont présenté leurs travaux dans les délais voulus. Nous les en remercions ici, très chaleureusement.

Sur l'initiative de la Société pédagogique romande, un premier séminaire a été organisé à Chexbres les 19 et 30 mai 1959. Le thème de ce premier séminaire était: *L'homme dans l'entreprise.*

Comme le thème développé à Chexbres était en corrélation proche avec celui du congrès de Saignelégier, le Comité de la SPJ y a délégué le rapporteur général du congrès, les comités de section et leurs rapporteurs.

Tous les participants en revinrent enchantés, tant de la valeur des conférenciers, de la tenue des colloques que de l'accueil reçu. Aussi, lorsque la SPR organisa un nouveau séminaire à Chexbres, les 27 et 28 mai 1960, sur le thème: *l'Ecole et l'apprentissage*, tous ceux qui avaient participé au premier demandèrent spontanément à prendre part au second. Nous croyons savoir qu'ils en revinrent aussi enthousiasmés que la première fois.

Centre d'information pédagogique. — Nous rappelons que grâce à la compréhension de M. Edmond Guénat, Dr ès sciences et directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, la SPJ a créé il y a quelques années, avec siège à l'Ecole normale de Porrentruy, un Centre d'information

pédagogique, qui rend les plus grands services à l'école jurassienne. Placé sous la responsabilité de notre collègue Cramatte, le CIP, par ses réalisations dans le domaine de l'histoire, de la géographie, des sciences naturelles, par les cours de manipulations organisés en période de vacances, permet aux membres du corps enseignant jurassien de se renouveler, d'acquérir de nouvelles techniques. Tous ceux que cette œuvre intéressera pourront se documenter à Saignelégier, lors du congrès: le CIP y montrera ses créations dans le cadre de l'exposition de matériel scolaire. Nous sommes heureux de relever le fait que de nombreux collègues de l'ancien canton sont devenus clients assidus de notre CIP, et que les conditions qui leur sont faites sont les mêmes que celles auxquelles nous sommes soumis.

Pénurie dans le corps enseignant jurassien. L'Ecole du Jura souffre du même malaise que celle de l'ancien canton. Nous avons le ferme espoir que les efforts conjugués de la SPJ et de la SIB parviendront à activer la construction de la nouvelle Ecole normale de Porrentruy. Nous estimons en effet qu'il faut donner à celle-ci la possibilité matérielle de recevoir, instruire et loger davantage de jeunes gens qui se sentent attirés par la carrière.

Enquête sur la réintroduction des demi-points. Toutes les sections ont discuté de cette affaire lors des synodes. Toutes demandent la réintroduction officielle des demi-notes dans les livrets scolaires, et trois d'entre elles désirent encore que les appréciations concernant la conduite, l'ordre, l'application et la propreté soient aussi chiffrées, comme c'était le cas dans notre enfance.

DIVERS

Vol par ballon postal en faveur de villages d'enfants

Le 23 juillet aura lieu, avec lâcher à Zurich, un vol officiellement autorisé par ballon postal en faveur de villages d'enfants en Algérie, Allemagne, Grèce, Israël, Autriche, Suisse (Trogen) et Tunisie.

Sont admises les cartes et lettres jusqu'à 10 g., non recommandées, à destination de la Suisse ou de l'étranger, affranchies de timbres-poste suisses valables pour une valeur de 2 francs au moins (2 fr. 30 pour l'étranger) et qui sont envoyées jusqu'au 19 juillet 1960 sous enveloppe affranchie à l'Office postal de Zurich 1, service des lettres. Elles seront munies d'une *oblitération spéciale*. Sont également admises les cartes et lettres affranchies exclusivement de timbres du Liechtenstein pour la même valeur et qui sont déposées jusqu'au 19 juillet auprès d'un office postal de la principauté. Ces envois seront aussi munis de l'oblitération spéciale.

Des cartes-souvenirs officielles avec une gravure à l'eau-forte, exécutée à la main – impression originale – de l'artiste peintre Max Hunziker peuvent être obtenues au prix de 30 ct. l'exemplaire auprès du Service philatélique de la Direction générale des PTT à Berne, compte de chèques postaux III 6456 Berne. Toute oblitération par ballon postal vient en aide à des enfants nécessiteux et est le témoignage d'une bonne action!



Die Werkstätten für handwerkliche Inneneinrichtungen



Visitez le Saut-du-Doubs Jura neuchâtelois

Vos arrangements avec l'Hôtel du Saut-du-Doubs, Les Brenets

Repas et potages à prix spéciaux pour écoles. Pique-nique. Service de bateaux Pullmann. Cl. Matthey, téléphone 039 - 610 70

Hotel Alpina, Brünig

Nähe Bahnhof. Mässige Preise. Spezialpreise für Schulen

Höflich empfiehlt sich:

Familie Ernst Stähli

Telephon 036 - 511 33

Oberbühlknubel bei Wynigen

Prächtige Aussicht auf Alpen und Jura. Schöner Ausflugsort für Schulen und Gesellschaften.

Es empfiehlt sich bestens Familie Friedli-Nydegger
Telephon 034 - 331 61

Freie Evangelische Schule Basel

Wir suchen auf den 17. Oktober 1960 einen

Reallehrer phil. I

Bewerber, die sich für eine christliche Erzieher- und Schularbeit interessieren, bitten wir, sich mit Einsendung der Ausweise zu melden an

Rektorat, Kirschgartenstrasse 12, Basel



wirtschaftlich
zuverlässig
technisch voran
preislich vorteilhaft

der bekannte Schweizer Qualitätsbrenner gebaut für höchste Anforderungen

Wir beraten Sie gerne und unverbindlich

ELCO-Oelfeuerungen AG, Bern

Allmendstrasse 1

Telephon 031 - 8 93 20 und 8 20 11

Wirtschaft Chutzen

BELPBERG

Schöner Ausflugsort für Schulreisen. Prächtige Rund-
sicht. Gute Verpflegung. Telephon 031 - 67 52 30

Familie Ulrich

Heiligenschwendi

Ausgangspunkt für:

ideale Wanderungen abseits der Landstrasse auf der Sonnenterrasse über dem Thunersee, munteres Spiel und ruhiges Verweilen auf blumigen Weiden und in schattigen Wäldern, mit seinen Hotels und Pensionen, die Verpflegung zu vernünftigen Preisen abgeben, erschliesst die Autobuslinie Thun-Goldwil-Heiligenschwendi.

Tarife für Schulen: Thun-Heiligenschwendi, Kinder Stufe I Fr. -.90 e., Fr. 1.50 r.; Stufe II Fr. 1.35 e., Fr. 2.25 r.; Erwachsene Fr. 1.80 e., Fr. 3.- r. 1 Begleitperson pro Klasse frei. Ausser den Fahrplanzeiten werden **Extrakurse** nach Möglichkeit ausgeführt.

Anmeldungen und Auskünfte: Betriebsleitung Heiligenschwendi, Telephon 033 - 7 16 21.

Hochwacht

«Rigi des Oberaargaus»

Bahnstationen Melchnau und Madiswil. Aussichtsturm mit prachtvollem Panorama. Jederzeit kalte und warme Verpflegung.

Höflich empfiehlt sich Familie Hofer, Wirtschaft Reisiswil.

Bei telefonischer Voranmeldung 063 - 3 81 05 ist die Sommerwirtschaft beim Aussichtsturm auch werktags geöffnet.

Einrahmungen

Preiswerte Einrahmungen
in gediegener Ausführung
Reproduktionen und Ölgemälde

R. Oester Kunsthändlung, Bern
Bundesgasse 18
Telephon 3 01 92

Bieri-Möbel
Rubigen und Interlaken
Möbelfabrik Verk. direkt an Private



Rolladen, Storen
Lamellenstoren
Jalousieladen, Kippstore
Reparaturen

HERMANN KÄSTLI & SOHN
Storenfabrik Bern Telephon 031-65 55 96

DENZ

Eliches

Bern, Tscharnerstrasse 14, Telephon 031-5 11 51

Haushaltungsschule und Hauspflegerinnenschule Bern

der Sektion Bern des Schweiz. gemein-
nützigen Frauenvereins, Fischerweg 3

5monatiger Kurs für interne Schülerinnen

Beginn: 1. November 1960 und 1. Mai 1961

Dieser Kurs vermittelt jungen Töchtern gründliche Kenntnisse in allen hauswirtschaftlichen Gebieten und bereitet sie durch die gemeinschaftliche Arbeit in einem durchgehenden Betrieb auf den vielseitigen und verantwortungsvollen Beruf der Hausfrau vor.

Auch dient der Kurs als Vorbildung für eine Anzahl von Frauenberufen, wie Säuglings- und Krankenschwester, Heimleiterin, Fürsorgerin usw.

Der Besuch dieses Kurses befreit von der obligatorischen Fortbildungsschulpflicht.

Hauspflegerinnenkurs

Beginn: 3. Oktober 1960

Dauer 1 Jahr, wovon 4 Monate im Internat und 8 Monate extern in Praktika in Kinder-, Alters-, Krankenheimen und in der Hauspflege. Mindestalter 23 Jahre.

Der 1½jährige Ausbildungskurs für 19 bis 23jährige Schülerinnen beginnt am 1. Februar 1962.

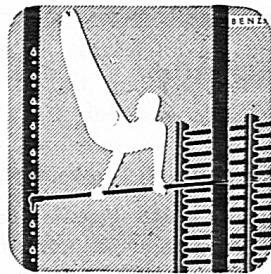
Auskunft und Prospekt durch die Schulleitung,
Telephon 031-2 24 40

Turn-, Sport- und Spielgerätefabrik
Alder & Eisenhut AG

Küsnacht-Zürich 051-90 09 05
Ebnat-Kappel

Das schweizerische
Spezialgeschäft für
Turn- und Sportgeräte

Direkter Verkauf
ab Fabrik
an Schulen, Vereine
und Private



Berücksichtigen Sie
bei ihren Einkäufen
unsere Inserenten

Mon petit livre de français
(3. verbesserte Auflage)
Einfaches Lehrbüchlein für Primarschulen. Preis
Fr. 2.80 mit Mengenrabatt. Zu beziehen beim
Verfasser: **Fr. Schütz, Lehrer, Langenthal.**



Spezialgeschäft für Kaffee, Tee
und feine Lebensmittel

Klavier- Stimmungen

Nur der Fachmann garantiert für prompte und zuverlässige Arbeit.

Pianohaus

Wernli
Bern, Wylerstrasse 15
Telephon 8 5237

BUCHBINDEREI

BILDER-EINRAHMUNGEN

Paul Patzschke-Kilchenmann

Bern, Hodlerstrasse 16
(ehem. Waisenhausstrasse)
Telephon 314 75

Erstklassige

KLAVIERE

zu günstigen Preisen
auch in Miete - Kauf

Unverbindliche
Vorführung
bei

O. HOFMANN
Klavierbauer
BERN
Bollwerk 29
Telephon 2 49 10

